DÉCLAREZ VOS RUCHES

SIRE IN THE SECOND 1^{ER} SEPTEMBRE 31 DECEMBRE

- dès la première colonie d'abeilles détenue Une obligation annuelle pour tout apiculteur,
- Toutes en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient



QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?











MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APIGOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE



mesdemarches.agriculture.gouv.fr

